

C/2024/2356

21.3.2024

**Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation**

(C/2024/2356)



*Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par la Belgique*

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces <sup>(1)</sup>. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 <sup>(2)</sup>, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

**Pays d'émission:** Belgique

**Sujet de commémoration:** La présidence belge du Conseil de l'UE

**Description du dessin:** Le dessin représente une volée d'oiseaux (des hirondelles) symbolisant le fonctionnement de l'UE, ses membres évoluant en groupe mais disposant chacun d'une marge de manœuvre individuelle, créant ainsi une entité complexe et dynamique. Le groupe représente donc avant tout la communauté. Dans un vol d'hirondelles, il y en a toujours une qui prend la tête et emmène le groupe dans son sillage, comme le fera la Belgique au premier semestre de 2024. Les 27 oiseaux symbolisent également le nombre total d'États membres de l'UE. Le code pays «BE» figure entre les oiseaux, en haut à droite du dessin. Dans l'espace libre qui se trouve dans la moitié inférieure, sous la volée d'oiseaux, figure l'inscription «BELGIAN PRESIDENCY OF THE COUNCIL OF THE EU 2024». Tout à fait à gauche se trouvent les initiales de l'artiste, Iris Bruijns. Les pièces devant être frappées par la Monnaie Royale des Pays-Bas, la marque d'atelier de l'Hôtel des monnaies d'Utrecht (un caducée) est représentée tout à gauche, en dessous de la marque d'atelier du commissaire des monnaies belge (une fleur d'aster devant une fiole Erlenmeyer). T

L'anneau extérieur de la pièce est orné des douze étoiles du drapeau européen.

**Volume d'émission estimé:** 2 128 500

**Date d'émission:** premier trimestre de 2024

<sup>(1)</sup> Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

<sup>(2)</sup> Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).